



Les offres promo des assurances auto du genre " 2 mois gratuits "

Par **assuRauto**, le **08/11/2012** à **22:33**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture et là elle dort au garage.

Je pensais qu'elle n'allait pas me coûter très cher en assurance mais je me suis vraiment trompé (c'est une 307 hdi) et pour un jeune conducteur, on se fait juste massacrer chez les assureurs.

Je pensais à la base m'assurer en tant que 2nd conducteur avec mon frère mais on me le refuse. Ce qui fait que je suis obligé de prendre un contrat seul et en moyenne on me demande 100 €/mois (en simple sans vol...) alors que je ne l'utiliserai que très très peu.

Je suis tombé sur des pubs du genre "2 mois offerts" si vous souscrivez avant le 31 Novembre.

Ma question est de savoir si je peux effectivement prendre ce contrat chez eux et bénéficier de ces "2 mois gratuits" et vendre mon véhicule juste après et demander la résiliation pour cause de vente ?

Est-ce que quelqu'un a déjà fait ça ou si vous travaillez pour des assureurs, est-ce que c'est possible de le faire ? Est-ce que ça marche ou pas du tout ?

Merci à vous tous pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **09/11/2012** à **08:13**

Bonjour,

Il faut bien lire toutes les lignes de la proposition. Souvent, ce genre d'offre est accompagnée de conditions, 2 mois gratuits si vous restez assurés au moins 1 an, sinon vous payez les 2 mois (exemple)...

Par **assuRauto**, le **09/11/2012** à **22:27**

bonjour Lag0,

merci de m'avoir lu et d'avoir pris le temps de me répondre.

En fait, j'ai beau regarder sur les sites, je ne trouve absolument rien.

Et je sais que si je vais directement en agence et que je leur explique, ils vont me montrer la porte illico ;)

dommage qu'ils ne mettent pas les conditions réelles sur le site, j'ai tout lu en long et en large mais absolument rien!!!

ce serait bien qu'un assureur qui passe par là réponde, ça peut intéresser pas mal de monde à mon avis.

Je suis scotché sur le site gmf qui fait cette offre en ce moment mais je ne trouve pas de réponse :(

En tout cas merci

Par **Lag0**, le **10/11/2012** à **09:40**

Sur le site GMF, il est écrit : "2 mois offerts la 1ère année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto entre le 1er octobre et le 30 novembre 2012".

Rien ne dit que ce soient les 2 premiers mois qui sont offerts, il peut très bien y avoir remboursement de 2 mois au bout de la première année d'assurance.

Malheureusement, pour le savoir, il faut souscrire à l'offre...

Par **assuRauto**, le **11/11/2012** à **00:22**

oui, c'est exact, l'expression est floue et on ne peut pas deviner ce qu'elle renferme exactement...à moins de souscrire.

Mais, comme c'est extrêmement cher, je ne peux me le permettre.

Du coup, on ne saura jamais ce que cette clause signifie réellement.

Ca aurait été sympa qu'un client de chez eux ou même un assureur nous fasse part de son témoignage quant à ce que recouvre exactement ce type d'offres promotionnelles, mais pas

de chance, personne n'est tombé sur mon post.
Dommage..., ça aurait été un super bon plan.

Merci encore à toi.

Par **Lag0**, le **11/11/2012** à **08:52**

Perso, je me méfie toujours des choses offertes...

Dans le même genre, récemment dans un grand magasin d'électro, je vois un GPS affiché à 90€. Il m'intéresse, je le prend, et arrivé en caisse on me demande 110€. Je dis qu'il doit y avoir une erreur car il est à 90€. Je retourne au rayon, trouve un vendeur, et celui-ci m'explique qu'il faut bien lire la toute petite ligne en bas de l'affiche, c'est 20€ de rembourser plus tard (environ 8 semaines) à condition d'envoyer tout un dossier. Je lui fais alors remarquer que son affiche immense avec le prix de 90€ écrit en lettres de 15cm de haut est une publicité mensongère, mais il me dit, bien sur, qu'il n'y est pour rien et que ça vient de sa direction.

Je lui ai laissé le GPS dans les mains...